



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de l'Animation des Politiques
Publiques Interministérielles
et de l'Environnement**

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC sur les communes de NEUVY-SAUTOUR, BEUGNON, SOUMAINTRAIN, TURNY et VENIZY

Le public est averti qu'en exécution :

- * du code de l'environnement,
- * de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2021-203 du 6 juillet 2021,

UNE CONSULTATION DU PUBLIC SERA OUVERTE AU SUJET DE L'INSTALLATION CLASSÉE SUIVANTE :

Nature de l'installation : Atelier d'élevage de poulets de chair comprenant 39 600 emplacements

Rubrique de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

- n° 2111-1 : Activité d'élevage, vente, transit, etc... de volailles..., le nombre d'emplacements étant supérieur à 30 000

Demandeur : SCEA du Pichis – 15 Rue des Quarterons à Neuvy-Sautour

Emplacement de l'installation : Route de la Chappe – 89570 NEUVY-SAUTOUR

Durée de la consultation : Quatre semaines, du lundi 23 août au lundi 20 septembre 2021 inclus.

Le dossier est déposé à la mairie de Neuvy-Sautour (commune d'implantation et d'épandage) et dans les mairies de Beugnon (commune concernée par le périmètre d'affichage et le plan d'épandage), Soumaintrain, Turny et Venizy (communes du plan d'épandage) où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre spécial ouvert à cet effet, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux.

Les observations pourront également être adressées durant la même période par courrier au Préfet de l'Yonne (Bureau de l'Environnement - Place de la Préfecture 89016 AUXERRE cedex) ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-consultationpublic@yonne.gouv.fr

A l'issue de la procédure le Préfet de l'Yonne prendra un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article 512-7 du code de l'environnement ou bien un arrêté préfectoral de refus.